



AGLY SELECTION

SARL au capital de 1.000 € - RCS 500 382 825

Siège social : 2 Rue Bernard Palissy – 66600 - RIVESALTES

Tél : 04 30 44 00 85 - E-mail : rivesaltes@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 23 septembre 2019

Honoraires de transaction / contrat location/vente (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Montant TTC
De 00.000 à 45.000€	5000 €
De 45.001€ à 70.000€	6000 €
De 70.001€ à 95.000€	7000 €
De 95.001€ à 120.000€	8000 €
De 120001€ à 145.000€	9000 €
145.001€ à 170.000€	10000 €
170.001€ à 195.000 €	11000 €
195.001€ à 220.000 €	12000 €
220.001€ à 245.000 €	13000 €
245.001€ à 270.000 €	14000 €
270.001€ à 300.000 €	15000 €
300.001€ à 325.000 €	16000 €
325.001€ à 350.000 €	17000 €
350.001€ à 375.000 €	18000 €
375.001€ à 400.000 €	19000 €
400.001€ à 425.000 €	20000 €
425.001€ à 450.000 €	22000 €
450.001€ à 500.000 €	25000 €
Au delà de 500.000 €	5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, la mention en est faite dans l'annonce. Pour les contrats location/vente, les honoraires sont fixés sur le prix de vente et sont à la charge de l'acquéreur, payable à la signature du contrat de location.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 1^{er} janvier 2019 (non modifié depuis 2015)

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes, régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et Baux meublés:

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 25 € TTC à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} janvier 2019 (non modifié depuis septembre 2016)

Honoraires de gestion:

7.5 % HT du loyer annuel charges comprises, soit 9 % TTC à la charge du bailleur.

1 euro de frais fixe

Autres prestations :

Assurance loyer impayée : entre 2.5 % et 3.4 % selon les assurances.

N° TVA intra-communautaire : FR 58500382825 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Cartes professionnelles n°6601 2016 000 005 826 délivrée par la CCI de PERPIGNAN 66000– Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : CEGI 16 rue Hoche, tour kupka B TSA 3999, 92919 Paris la Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

.....